

RAPPORT FINANCIER

Bases légales

La Loi fédérale sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (LASRE) et l'Ordonnance sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (OASRE) formulent les exigences fondamentales concernant l'établissement des comptes de la SERV. La SERV doit tenir sa propre comptabilité, être une assurance financièrement autonome et gérer séparément les risques des débiteurs publics et des débiteurs privés. Pour satisfaire à ces exigences, la SERV établit à la date de clôture des comptes annuels (cf. Comptes annuels, pp. 49–67) composés d'un compte de résultat, d'un bilan, d'un tableau des flux de trésorerie, d'une preuve d'autofinancement, de comptes par rubrique et d'une annexe.

Conformément à l'art. 29 de la LASRE, la SERV doit présenter l'état de ses actifs, de ses finances et de ses revenus dans un compte par rubrique. Celui-ci contient un compte de résultat ainsi qu'un bilan en trois rubriques: «débiteurs publics», «débiteurs privés sans ducroire» et «débiteurs privés avec ducroire».

Les comptes sont établis selon les principes de l'importance, de la clarté, de la permanence des méthodes comptables et du produit brut, et se fondent sur les normes généralement reconnues (art. 29, al. 3, LASRE).

En annexe aux comptes annuels, la SERV publie un résumé de ses principes d'inscription au bilan et d'évaluation (PIBE) conformément à l'art. 29, al. 4, LASRE et présente l'état du capital. Les dispositions pour les finances de la Confédération constituent les exigences minimales pour les PIBE (art. 21, al. 1, OASRE). Au chapitre Corporate Governance, la SERV rend compte des rémunérations versées aux membres du conseil d'administration (CA) et à la direction.

Des explications sur les postes du compte de résultat, du bilan et du compte par rubrique sont fournies en annexe. Dans l'annexe, les postes qui figurent dans les comptes annuels comme postes nets sont analysés de manière à expliquer le résultat. Cela est particulièrement important s'agissant des créances résultant de dommages, des créances résultant de restructurations, des avoirs résultant d'accords de rééchelonnement et des provisions pour dommages, étant donné qu'ils sont inscrits au bilan et évalués comme postes nets selon les PIBE.

Compte de résultat

La SERV clôture le 14^e exercice avec un résultat d'entreprise (RE) négatif de CHF –81,5 mio. (année précédente: CHF 55,4 mio.) et enregistre un résultat d'exploitation négatif de même montant.

PRIMES ACQUISES
en CHF mio.

89,8

La pandémie de coronavirus s'est fait sentir avec un léger décalage à partir du mois d'août au niveau des recettes de primes (CHF 71,6 mio.). 92 pour cent des recettes de primes provenaient des sept premiers mois de l'exercice. En comparaison pluriannuelle, en ce qui concerne les primes, l'exercice se situe légèrement au-dessous de la moyenne. Les recettes moyennes de primes s'élevaient à CHF 77,2 mio. Avec CHF 89,8 mio., la SERV a obtenu un résultat qui se situe à la deuxième place en matière de primes acquises depuis sa fondation. Seule l'année 2018 présentait une valeur plus élevée encore, affichant le montant record de CHF 94,5 mio. Contrairement à ce que l'on observe pour l'exercice 2018, pendant l'exercice actuel, le montant correspondant aux primes acquises dissoutes (CHF 73,5 mio.) est supérieur au montant correspondant aux primes acquises constituées (CHF 55,3 mio.). Cela veut dire que pendant l'exercice 2020, la SERV a bénéficié de réserves de primes qu'elle avait pu constituer les années précédentes grâce à des recettes de primes élevées. Les PIBE prévoient la formation de primes non acquises à hauteur de 80 pour cent de la facturation pour les primes.

La tendance baissière des intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement s'est maintenue. Cela est dû au fait qu'au cours des années précédentes, les créances issues de rééchelonnements de dettes ont diminué conformément aux prévisions. En 2020, l'Argentine, Cuba et le Pakistan n'ont pas pu honorer leurs obligations de paiement, notamment du fait de la pandémie de coronavirus. Les pays qui ont honoré leurs obligations de paiement affichent des dettes soumises à des intérêts plus basses, raison pour laquelle les intérêts créditeurs résultant de rééchelonnements de dettes présentaient le montant très bas de CHF 1,3 mio. (année précédente: CHF 15,1 mio.).

Les charges des sinistres élevées ont marqué l'exercice 2020 à partir du premier trimestre. A CHF 167,9 mio., le montant des charges des sinistres était de loin le plus élevé depuis la fondation de la SERV. Des charges des sinistres affichant des montants en millions à trois chiffres ont déjà été enregistrées lors des exercices 2011 (CHF 123,3 mio.) et 2018 (CHF 104,5 mio.). Malgré ces trois années où les charges des sinistres ont été considérables, la SERV affiche une moyenne des charges des sinistres de CHF 52,0 mio. depuis le début de son existence. Les sorties de compte définitives de créances d'une valeur totale de CHF 11,8 mio. concernaient des risques en Equateur, en Espagne, en France, en Italie, à Oman, au Paraguay, en Suisse et en Turquie. Les charges des sinistres restantes comprenaient des coûts pour des mesures de recouvrement s'élevant à CHF 1,2 mio.

Le résultat de rééchelonnement de CHF 11,9 mio. découle de l'ajustement de la catégorie de risque pays (CRP) pour la Serbie (CHF 4,8 mio.) et de la dissolution de réévaluations obsolètes (CHF 7,1 mio.) pour les accords avec le Bangladesh, le Cameroun, l'Indonésie et l'Irak.

Le fait que la SERV ne soit autorisée à investir qu'auprès de la Trésorerie fédérale a pour conséquence que, depuis 2017, elle ne réalise plus aucun rendement sur ses placements financiers s'élevant actuellement à CHF 2,970 mia.

L'augmentation des charges de personnel (CHF 13,0 mio.) par rapport à l'exercice précédent (CHF 12,0 mio.) est due à la hausse du nombre d'employés. Les autres charges d'exploitation, d'un montant de CHF 6,7 mio., comprenaient cette année les coûts pour le projet de transformation SERV (TRS), ce qui explique en grande partie l'écart par rapport à l'exercice précédent (CHF 5,2 mio.). Le projet a été lancé suite à l'analyse des processus commerciaux réalisée en 2018 et a pour objectif de remplacer le système informatique central et d'optimiser les processus de la SERV.

Le résultat financier comprend surtout des écarts de change et est négatif en 2020 à CHF –0,3 mio. Comme l'année précédente, les intérêts négatifs sur l'avoir sur le compte bancaire n'ont eu qu'un effet marginal sur le résultat. Le fait que la SERV ne soit autorisée à investir qu'auprès de la Trésorerie fédérale a pour conséquence que, depuis 2017, elle ne réalise plus aucun rendement sur ses placements financiers s'élevant actuellement à CHF 2,970 mia. L'absence d'intérêts créditeurs sur placements pèse lourdement dans la balance quand on sait qu'à la fondation de la SERV en 2007, ces derniers s'élevaient encore à CHF 29,0 mio. et que, jusqu'en 2016, ils affichaient en moyenne CHF 18,3 mio.

Bilan

Pour les actifs, les liquidités ont augmenté de CHF 23,5 mio. par rapport à 2019. La SERV tente de maintenir l'avoir sur les comptes courants à un niveau bas pour avoir aussi peu d'intérêts négatifs à payer que possible.

L'absence de remboursements volumineux provenant d'accords de rééchelonnement (en particulier d'Argentine et du Pakistan) a eu pour conséquence que pendant l'exercice considéré, les placements financiers n'ont pas augmenté comme les années précédentes mais au contraire diminué de CHF 10,0 mio. Ces fonds ont été utilisés pour les versements liés aux dommages. Pendant l'exercice considéré, les créances résultant d'accords de rééchelonnement ont diminué de CHF 18,2 mio. seulement (année précédente: CHF 64,7 mio.).

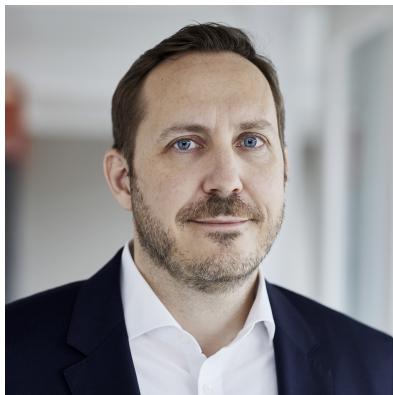
Au niveau des passifs, les provisions pour sinistres prédominent. Par rapport à l'exercice précédent, les provisions pour sinistres ont augmenté de CHF 100,2 mio., passant de CHF 133,4 mio. à CHF 233,6 mio. Les plus grandes provisions pour sinistres concernaient des risques en Arabie saoudite, en Argentine, en Australie, en Azerbaïdjan, au Brésil, à Chypre, à Cuba, aux Emirats arabes unis, en Italie, en Suisse et en Zambie.

Au 31 décembre 2020, le capital s'élevait à CHF 2,744 mia.; ce dernier a diminué de CHF 81,5 mio. par rapport à l'exercice précédent.

La somme du capital porteur de risque (CPR) et du capital de base (CB) se chiffre à CHF 1,519 mia., ce qui représente une baisse de CHF 128,4 mio. (8%) par rapport à l'exercice précédent. La baisse est due à la composition du portefeuille et à l'influence de monnaies étrangères, tout particulièrement la dévaluation du BRL et de l'USD par rapport au CHF. La réserve de compensation (RComp) a augmenté de CHF 183,8 mio. (16%) et atteint CHF 1,307 mia. La RComp permet à la

SERV de supporter les fluctuations importantes auxquelles elle est exposée quand des crises politiques ou économiques entraînent une moins bonne évaluation de certains pays et débiteurs ou des dommages élevés. En même temps, cette réserve permet à la SERV de continuer à couvrir des risques pour des opérations d'exportation.

Globalement, la SERV dispose d'une base de capital adéquate pour accomplir sa mission légale de promotion des exportations suisses en proposant des solutions d'assurance efficaces, même dans des périodes d'incertitudes économiques. La SERV est également en mesure de compenser une détérioration de l'évaluation du risque de certains pays et entreprises et dispose de réserves suffisantes pour affronter d'éventuelles crises.



«La réserve de compensation de 1,3 milliard de francs permet à la SERV d'amortir les années présentant des charges des sinistres élevées et en même temps de continuer à couvrir les risques pour des opérations d'exportation suisses.»

LARS PONTERLITSCHEK
CHIEF FINANCIAL OFFICER

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie (cf. p. 51) affichait pour 2020 une augmentation nette des fonds de CHF 13,5 mio. (2019: CHF 134,4 mio.). Les années précédentes, la SERV a généré en moyenne CHF 130,7 mio. de fonds. Avec 3,002 mia. de liquidités et de placements à terme, la SERV dispose toujours d'une excellente trésorerie.

Le flux de fonds des activités commerciales affichait un montant négatif de CHF 13,3 mio. En comparaison avec l'année précédente, pendant l'exercice 2020, CHF 19,0 mio. de plus ont été dépensés pour des paiements liés à des dommages et CHF 0,2 mio. pour le personnel et l'exploitation. En même temps, les paiements des primes ont baissé de CHF 5,5 mio. et les remboursements de sinistres de CHF 7,1 mio.

Le flux de fonds résultant de l'activité d'investissement se compose aussi bien de remboursements réguliers que de remboursements anticipés non planifiables d'avoirs résultant d'accords de rééchelonnement et de leurs intérêts. A CHF 28,2 mio., ce domaine affichait la valeur la plus basse depuis la fondation de la SERV. Cela est dû à l'absence de paiements en raison de demandes de délais de paiement liées à la pandémie (Cameroun et Pakistan) et à des demandes de renégociations concernant des accords de rééchelonnement (Argentine et Cuba). Le flux de fonds moyen pour ce domaine s'élevait à CHF 114,6 mio. les années précédentes. La réduction de moitié des paiements d'intérêts issus d'accords de rééchelonnement en comparaison avec les chiffres pour

l'année de la fondation de la SERV en 2007 était particulièrement marquante. Pour la première fois, pendant l'exercice 2020, des coûts liés au projet de transformation TRS ont été activés dans les placements incorporels à hauteur de CHF 3,3 mio. Le flux de fonds en lien avec cette activation s'élevait à CHF 3,2 mio.

Dans le domaine du financement, un remboursement partiel de CHF 1,4 mio. d'un dépôt en espèces a été effectué en raison d'une variation du risque pour des garanties de «Bonds» en cours.

Preuve d'autofinancement

En 2020, la SERV a présenté un loading positif dans toutes les rubriques. Cela signifie que les primes acquises ont dépassé le risque d'assurance, c'est-à-dire la perte annuelle moyenne attendue. Celle-ci correspond à la valeur moyenne théorique calculée pour une période de rapport annuel en fonction des pertes possibles pondérées selon les probabilités correspondantes. Ce calcul se base sur des probabilités de défaut et des taux de recouvrement supposés.

En 2020, toutes les rubriques à l'exception de la rubrique «débiteurs privés sans ducroire» affichaient un excédent de couverture au niveau de l'exploitation (autofinancement 1). En raison de la situation générale des intérêts, aucun intérêt créditeur sur les placements n'a été enregistré depuis 2017, ce qui explique pourquoi les valeurs de l'autofinancement 1 et 2 sont identiques. Jusqu'à nouvel ordre, aucune contribution substantielle ne peut être attendue des placements. Malgré l'insuffisance de couverture au niveau de la rubrique «débiteurs privés sans ducroire» pour l'autofinancement 1 et 2, la SERV présente au total un clair excédent de CHF 34,0 mio. pour l'ensemble des niveaux.

Depuis la fondation de la SERV, l'excédent de couverture moyen de l'autofinancement 1 s'élevait à CHF 5,9 mio. dans la rubrique principale «débiteurs publics» et à CHF 9,3 mio. dans la rubrique principale «débiteurs privés». Cela signifie que jusqu'à présent, l'autofinancement 1 est plus qu'assuré dans les rubriques principales. Quand l'autofinancement au niveau de l'exploitation (autofinancement 1) est positif, l'autofinancement 2 est également positif dès lors que le capital de la SERV n'est pas affecté par des intérêts négatifs.

Comptes par rubrique

Dans le compte de résultat par rubrique, les positions qui ne présentent pas de lien direct avec une opération d'assurance dans une rubrique sont ventilées sur les trois rubriques au moyen d'une clé de répartition (cf. PDF, Commentaires sur les comptes annuels, Commentaires à propos du compte de résultat par rubrique 12–18, pp. 61). Dans le bilan par rubrique, les positions pour lesquelles une répartition sur les différentes rubriques serait peu pertinente ne sont pas affectées.

Dans le compte de résultat, les deux rubriques «débiteurs privés avec ducroire» et «débiteurs publics» ont été clôturées avec des résultats négatifs. Cela est principalement dû aux charges des sinistres, qui étaient issues de la constitution de provisions et de réévaluations. Le résultat positif de la rubrique «débiteurs privés sans ducroire» n'a pas pu compenser les pertes des deux autres rubriques. L'expérience a montré que les résultats annuels des comptes par rubrique sont considérablement influencés par les charges des sinistres qui se produisent et qu'ils sont donc très volatils.

COMpte DE RÉSULTAT

Compte de résultat

01.01.2020–31.12.2020, en KCHF

	Annexe *	2020	2019	Variation
Recettes de primes	1	71 579	107 548	– 35 969
Formation de primes non acquises		– 55 314	– 81 167	25 853
Dissolution de primes non acquises		73 541	42 948	30 593
Primes acquises		89 806	69 329	20 477
Intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement		1 309	15 145	– 13 836
Total du produit d'assurance		91 115	84 474	6 641
Charges des sinistres	2	– 167 905	– 54 898	– 113 007
Résultat de rééchelonnement	3	11 935	41 844	– 29 909
Total des charges d'assurance		– 155 970	– 13 054	– 142 916
Résultat de l'activité d'assurance		– 64 855	71 420	– 136 275
Charges de personnel		– 12 981	– 12 020	– 961
Autres charges d'exploitation		– 6 716	– 5 174	– 1 542
Résultat financier		– 294	1 179	– 1 473
Autres produits **	4	3 318	8	3 310
Résultat d'exploitation		– 81 528	55 413	– 136 941
Intérêts créditeurs sur placements		–	–	–
Résultat d'entreprise (RE)		– 81 528	55 413	– 136 941

* cf. Commentaires à partir de la page 59 dans l'Annexe aux comptes annuels

** En raison de leur objet, pour l'exercice 2020, les autres produits ont été séparés du produit d'assurance.

BILAN

Bilan

31.12.2020, en KCHF

	Annexe *	31.12.2020	31.12.2019	Variation
Actif				
Liquidités		32 248	8 711	23 537
Créances de primes		29 892	36 319	-6 427
Autres créances		-	77	-77
Placements financiers à court terme, jusqu'à 1 an	5	297 000	298 000	-10 000
Comptes de régularisation de l'actif		690	1 034	-344
Total de l'actif circulant		3 032 830	3 026 141	6 689
Immobilisations corporelles		414	131	283
Immobilisations incorporelles	6	3 289	-	3 289
Placements et avoirs financiers à long terme, à plus de 1 an		-	-	-
Total immobilisations corporelles et placements financiers à long terme		3 703	131	3 572
Créances résultant de sinistres et de restructurations	7	196 275	187 839	8 436
Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement	8	128 317	146 535	-18 218
Total des créances et avoirs résultant d'accords de rééchelonnement		324 592	334 374	-9 782
Total de l'actif		3 361 125	3 360 646	479
Passif				
Engagements courants		2 280	1 131	1 149
Engagements financiers à court terme		107	21	86
Comptes de régularisation du passif		1 662	1 401	261
Primes non acquises		398 640	418 459	-19 819
Part des primes non acquises en faveur de réassurances		-20 851	-22 444	1 593
Provisions pour sinistres	9	233 620	133 459	100 161
Autres engagements à long terme	10	1 450	2 874	-1 424
Sous-total		616 908	534 901	82 007
Capital porteur de risque (CPR)		999 023	1 149 988	-150 965
Capital de base (CB)		519 782	497 217	22 565
Réserve de compensation (RComp)		1 306 940	1 123 127	183 813
Résultat d'entreprise (RE)		-81 528	55 413	-136 941
Capital total		2 744 217	2 825 745	-81 528
Total du passif		3 361 125	3 360 646	479

* cf. Commentaires à partir de la page 59 dans l'Annexe aux comptes annuels

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Tableau des flux de trésorerie

01.01.2020–31.12.2020, en KCHF

	Annexe *	31.12.2020	31.12.2019
Activité d'exploitation			
Primes encaissées	11	75 955	81 408
Indemnités versées		–82 734	–63 709
Remboursements d'indemnités		11 884	18 979
Paiements pour le personnel et l'exploitation		–18 357	–18 186
Flux de fonds résultant de l'activité d'exploitation		–13 252	18 492
Activité d'investissement			
Activation de placements incorporels		–3 248	–
Remboursements des avoirs résultant d'accords de rééchelonnement		30 856	106 961
Paiements d'intérêts résultant d'accords de rééchelonnement		605	11 456
Paiements résultant d'intérêts financiers et créateurs		–	–
Flux de fonds résultant de l'activité d'investissement		28 213	118 417
Activité de financement			
Paiements résultant de l'activité de financement		–1 425	–2 525
Flux de fonds résultant de l'activité de financement		–1 425	–2 525
Variation nette des ressources		13 536	134 384
Ressources au 31.12.2019 (liquidités et placements à terme auprès de la Confédération)		–	2 988 712
Ressources au 31.12.2020 (liquidités et placements à terme auprès de la Confédération)		3 002 248	

* cf. Commentaires à partir de la page 59 dans l'Annexe aux comptes annuels

PREUVE D'AUTOFINANCEMENT

Preuve d'autofinancement

01.01.2020–31.12.2020, en KCHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
		(1)	(2)	
Primes acquises	28 168	596	61 042	89 806
Perte annuelle moyenne attendue	– 11 659	– 313	– 23 869	– 35 841
Loading	16 509	283	37 173	53 965
Charges de personnel	– 893	– 1 336	– 10 752	– 12 981
Autres charges d'exploitation	– 462	– 691	– 5 563	– 6 716
Résultat financier	– 50	– 2	– 242	– 294
Autofinancement 1	15 104	– 1 746	20 616	33 974
Intérêts créditeurs sur placements	–	–	–	–
Autofinancement 2	15 104	– 1 746	20 616	33 974

COMPTES PAR RUBRIQUE

Comptes par rubrique

01.01.2020–31.12.2020, en KCHF

	Annexe *	Rubriques (par débiteur)			SERV
		Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
		(1)	(2)	(3)	
Recettes de primes	12	22 149	520	48 910	71 579
Formation de primes non acquises		– 17 072	– 35	– 38 207	– 55 314
Dissolution de primes non acquises		23 091	111	50 339	73 541
Primes acquises		28 168	596	61 042	89 806
Intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement	13	908	226	175	1 309
Total du produit d'assurance		29 076	822	61 217	91 115
Charges des sinistres	14	– 81 350	– 1 139	– 85 416	– 167 905
Résultat de rééchelonnement	15	4 559	6 867	509	11 935
Total des charges d'assurance		– 76 791	5 728	– 84 907	– 155 970
Résultat de l'activité d'assurance		– 47 715	6 550	– 23 690	– 64 855
Charges de personnel	16	– 893	– 1 336	– 10 752	– 12 981
Autres charges d'exploitation	17	– 462	– 691	– 5 563	– 6 716
Résultat financier	18	– 50	– 2	– 242	– 294
Autres produits**		228	342	2 748	3 318
Résultat d'exploitation		– 48 892	4 863	– 37 499	– 81 528
Intérêts créditeurs sur placements		–	–	–	–
Résultat d'entreprise (RE)		– 48 892	4 863	– 37 499	– 81 528

* cf. Commentaires à partir de la page 59 dans l'Annexe aux comptes annuels

** En raison de leur objet, pour l'exercice 2020, les autres produits ont été séparés du produit d'assurance.

Bilan par rubrique

31.12.2020, en KCHF

	Annexe *	Rubriques (par débiteur)				SERV
		Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	Non attribuable	
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)= (1)+(2)+(3)+(4)
Actif						
Liquidités		–	–	–	32 248	32 248
Créances de primes		749	–	29 143	–	29 892
Autres créances		–	–	–	–	–
Placements financiers à court terme, jusqu'à 1 an		–	–	–	2970 000	2970 000
Comptes de régularisation de l'actif		–	–	–	690	690
Total de l'actif circulant		749	–	29 143	3 002 938	3 032 830
Immobilisations corporelles		–	–	–	414	414
Immobilisations incorporelles		–	–	–	3 289	3 289
Placements et avoirs financiers à long terme, à plus de 1 an		–	–	–	–	–
Total immobilisations corporelles et placements financiers à long terme		–	–	–	3 703	3 703
Créances résultant de sinistres et de restructurations		70 655	32 024	93 596	–	196 275
Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement		56 451	46 607	25 259	–	128 317
Total des créances et avoirs résultant d'accords de rééchelonnement		127 106	78 631	118 855	–	324 592
Total de l'actif		127 855	78 631	147 998	3 006 641	3 361 125
Passif						
Engagements courants		–	–	–	2 280	2 280
Engagements financiers à court terme		–	–	107	–	107
Comptes de régularisation du passif		–	–	–	1 662	1 662
Primes non acquises		99 546	9 483	289 611	–	398 640
Part des primes non acquises en faveur de réassurances		– 5 885	–	– 14 966	–	– 20 851
Provisions pour sinistres	19	78 021	1 247	154 352	–	233 620
Autres engagements à long terme		–	–	–	1 450	1 450
Sous-total		171 682	10 730	429 104	5 392	616 908
Capital porteur de risque (CPR)		–	–	–	999 023	999 023
Capital de base (CB)		–	–	–	519 782	519 782
Réserve de compensation (RComp)		558 927	106 506	132 080	509 427	1 306 940
Résultat d'entreprise (RE)		– 48 891	4 862	– 37 499	–	– 81 528
Capital total		510 036	111 368	94 581	2 028 232	2 744 217
Total du passif		681 718	122 098	523 685	2 033 624	3 361 125

* cf. Commentaires à partir de la page 59 dans l'Annexe aux comptes annuels

PRINCIPES D'INSCRIPTION AU BILAN ET D'ÉVALUATION

Les PIBE sont présentés brièvement dans le présent chapitre. L'intégralité des PIBE, y compris les annexes, peut être consultée sur demande à la SERV.

Introduction

Les principes d'inscription au bilan et d'évaluation (PIBE) définissent les principes comptables de la SERV et sont fixés par le conseil d'administration (CA). En modifiant les principes d'inscription au bilan et d'évaluation, en 2020, le CA a créé les conditions pour activer les placements incorporels.

Les PIBE s'appuient sur les normes nationales et internationales de présentation des comptes et se basent sur les règles en usage dans les assurances privées en Suisse. Le bilan de la SERV reflète le plus précisément possible sa situation financière et patrimoniale. Le principe de l'évaluation individuelle s'applique: Les surévaluations et les sous-évaluations à l'intérieur d'un poste ne se compensent pas entre elles. Nous examinons chaque poste pour déterminer s'il peut être inscrit au bilan et procérons à son évaluation. L'approche économique l'emporte sur les autres aspects.

Les postes du bilan sont en principe évalués à leur valeur nominale, à l'exception des postes suivants:

Créances résultant de sinistres et de restructurations

Inscription au bilan: les créances résultant de l'activité d'assurance sont inscrites dans les comptes à chaque fois qu'un preneur d'assurance est indemnisé par la SERV en cas de sinistre et que sa créance envers des tiers est cédée à la SERV.

Evaluation des créances à l'égard de débiteurs publics: les réévaluations sont calculées sur la base des taux de provision officiels de l'OCDE pour les dommages attendus et survenus. Ces taux tiennent compte:

- du risque pays à la date d'évaluation,
- des revenus du pays (classification de la Banque mondiale),
- de la classification du pays parmi les «pays pauvres très endettés».

Une marge de sécurité est en outre ajoutée aux réévaluations calculées.

Evaluation des créances à l'égard de débiteurs privés: pour ces créances, les évaluations sont effectuées au cas par cas. Selon la transaction, les termes du contrat de l'opération d'exportation et la jurisprudence, même des opérations présentant des caractéristiques identiques (même pays, même branche) peuvent donner lieu à des remboursements escomptés

différents. Dans le cadre de l'évaluation, les critères suivants sont considérés comme des facteurs déterminants susceptibles de réduire ou d'accroître les remboursements escomptés dans le cadre de créances à l'égard de débiteurs privés:

- nature de la garantie réelle,
- indice de l'état de droit de la Banque mondiale,
- nature de la garantie,
- catégorie de risque pays de l'OCDE (CRP),
- nombre de paiements en suspens,
- probabilité d'une restructuration,
- évolution de la monnaie locale,
- notation du débiteur avant le sinistre,
- transférabilité et convertibilité des paiements,
- ordre public sur place.

Les taux de réévaluation des créances envers des débiteurs privés sont déterminés sur la base de ces critères d'évaluation au moyen d'un schéma de décision.

Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement

Inscription au bilan: les avoirs provenant d'accords de rééchelonnement constituent un regroupement, c'est-à-dire qu'ils comprennent plusieurs créances de la SERV sur des pays débiteurs donnés. Ces avoirs apparaissent après qu'un pays débiteur a conclu un accord de rééchelonnement pour ses créances en suspens dans le cadre du Club de Paris. Les créances résultant d'accords de rééchelonnement sont libellées en CHF.

Evaluation et réévaluations: les réévaluations sont calculées sur la base des taux de provision officiels de l'OCDE pour les dommages attendus et survenus.

Primes d'assurance non acquises

Inscription au bilan: les primes non acquises sont des comptes de régularisation du passif; ce sont des primes qui ont certes été encaissées au cours de l'exercice considéré et des exercices antérieurs, mais qui ne seront acquises que pendant la période de couverture.

Evaluation: lors de la comptabilisation des primes encaissées, 20 pour cent des primes sont immédiatement comptabilisés comme part administrative pour l'exercice en cours. Les 80 pour cent restants sont comptabilisés comme produits et ventilés sur la durée contractuelle des différentes opérations selon le montant de l'engagement et en tenant compte de la répartition du risque. En cas de sinistre, la partie non encore sollicitée de la prime est immédiatement réalisée. Il y a donc dissolution de la prime non acquise.

Provisions IBNR pour sinistres à court terme

Inscription au bilan: les provisions IBNR (IBNR = incurred but not reported) sont des provisions pour des sinistres survenus mais pas encore déclarés.

Evaluation: Un modèle basé sur les primes est utilisé pour calculer les provisions IBNR forfaitaires. Les provisions IBNR sont utilisées ici comme part des primes non acquises dissoutes. Des provisions IBNR sont constituées au cas par cas. C'est ce qui se passe lorsqu'aucun dommage n'a encore été déclaré mais qu'il y a un retard de paiement dépassant le délai de carence. L'évaluation se fait selon le même principe que pour les sinistres déclarés, mais avec un schéma simplifié.

Provisions pour sinistres déclarés

Inscription au bilan: dès la réception du formulaire de déclaration de sinistre, la SERV constitue une provision équivalente au montant du sinistre probable.

Evaluation pour les débiteurs publics: les provisions sont calculées sur la base des taux de provision officiels de l'OCDE pour les dommages attendus et survenus. Vu qu'il est quasiment impossible d'évaluer avec précision la probabilité de survenance des cas de sinistre, on applique une probabilité de 50 pour cent. Comme dans le cas des créances résultant de sinistres et de restructurations, une marge de sécurité est également ajoutée ici.

Evaluation pour les débiteurs privés: la procédure est la même que pour l'évaluation des créances envers des débiteurs privés.

Capital

Inscription au bilan: du point de vue de la comptabilité de la SERV, le capital est la valeur résiduelle après inscription au bilan et évaluation des autres postes. Il se subdivise en:

- Capital porteur de risque (CPR): le CPR est réservé pour des sinistres d'assurance que devra éventuellement payer la SERV. Selon l'Ordonnance sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (OASRE), les provisions pour sinistres non encore survenus doivent figurer dans le capital propre.
- Capital de base (CB): marge de sécurité supplémentaire qui est calculée sur la base de l'hypothèse que les éléments à évaluer de tous les contrats d'assurance conclus et des nouveaux contrats à conclure dans le cadre d'une croissance prévisionnelle, ainsi que les postes du bilan «créances résultant de sinistres et de restructurations», les «avoirs résultant d'accords de rééchelonnement» se détériorent d'un niveau sur l'échelle de rating interne.
- Réserve de compensation (RComp): poste du bilan qui, ajouté au CPR, au CB et au résultat d'entreprise (RE), constitue le capital de la SERV.
- Résultat d'entreprise (RE).

Evaluation: le CPR est calculé à l'aide d'un modèle mathématique, compte tenu de tous les éléments d'actifs exposés au risque de non-paiement, comme étant le quantile 99,9 pour cent de la répartition de la perte annuelle. La valeur en risque est donc calculée avec une valeur de confiance de 99,9 pour cent. Le CB est calculé sur la base de l'hypothèse que les éléments à évaluer de tous les contrats d'assurance conclus et des nouveaux contrats à conclure dans le cadre d'une croissance prévisionnelle, ainsi que d'autres postes déterminants du bilan se détériorent d'un niveau sur l'échelle de rating interne. Les calculs s'effectuent à l'aide du même modèle mathématique que celui utilisé pour le calcul du CPR. La RComp est déterminée par calcul et n'est soumise à aucune évaluation.

Autofinancement

Calcul: la perte annuelle moyenne attendue correspond à la valeur moyenne théorique, compte tenu de la probabilité des pertes possibles pour un exercice. Ce calcul repose sur des notations, des probabilités de défaut et des taux de recouvrement supposés. Les autres postes de la preuve d'autofinancement sont extraits du compte de résultat.

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

Dans ce chapitre, divers postes du compte de résultat, du bilan et du compte par rubrique sont expliqués plus en détail. D'une part, les postes qui figurent dans les comptes annuels comme postes nets sont analysés de manière à expliquer le résultat net. C'est particulièrement important s'agissant des créances résultant de sinistres, des créances résultant de restructurations, des avoirs résultant d'accords de rééchelonnement et des provisions pour sinistres, étant donné qu'ils sont inscrits au bilan et évalués comme postes nets selon les principes d'inscription au bilan et d'évaluation (PIBE). D'autre part, les clés de répartition utilisées dans les comptes par rubrique pour les postes qui ne sont pas directement attribués à l'une des trois rubriques sont expliquées de manière transparente. Dans le bilan par rubrique, il a été décidé de renoncer à la ventilation sur les trois rubriques des liquidités, des placements, des engagements courants et des engagements à court terme et du capital. Une ventilation de ces postes ne serait pas pertinente. Les commentaires sont numérotés selon les chiffres des comptes annuels.

A propos du compte de résultat

[1] A propos des «recettes de primes»: le poste «recettes de primes» d'un montant de CHF 71,6 mio. se compose des recettes de primes d'assurance d'un montant de CHF 62,7 mio., des recettes de primes de réassurances d'un montant de CHF 11,7 mio. et des recettes de primes versées à des réassurances de CHF –2,8 mio.

[2] A propos des «charges des sinistres»: les charges des sinistres de CHF 167,9 mio. se composent de la dissolution de provisions pour des cas IBNR (IBNR = incurred but not reported) d'un montant de CHF –4,6 mio., de la constitution de provisions pour sinistres déclarés à hauteur de CHF 112,0 mio. et de la modification de la réévaluation des créances résultant de sinistres de CHF 47,5 mio. (cf. p. 62). En 2020, des dommages d'un montant de CHF 11,8 mio. ont été définitivement sortis des comptes. Les dommages sortis des comptes concernaient des risques en Espagne, en France, en Italie, à Oman, au Paraguay, en Suisse et en Turquie. Le montant de CHF 1,2 mio. sous les charges des sinistres restantes comprend des coûts pour des mesures de recouvrement.

[3] A propos du «Résultat de rééchelonnement»: le résultat de rééchelonnement de CHF 11,9 mio. constitue le montant du solde. Il se compose de la dissolution de réévaluations résultant d'avoirs de rééchelonnement pour CHF 12,0 mio. et de sorties de compte d'avoirs envers des pays débiteurs de CHF –0,1 mio. (cf. p. 64).

[4] A propos des «autres produits»: les CHF 3,3 mio. dans les autres produits proviennent de l'activation des coûts (personnel et autres charges d'exploitation) du projet de transformation TRS.

A propos du bilan

[5] A propos des «placements financiers à court terme»: l'ensemble des actifs financiers sont déposés sur un compte de placement auprès de la Confédération.

[6] A propos des «placements incorporels»: les CHF 3,3 mio. dans les «placements incorporels» proviennent de l'activation des coûts (personnel et autres charges d'exploitation) du projet de transformation TRS.

[7] A propos des «créances résultant de dommages et de restructurations»: les créances résultant de dommages (cf. p. 62) et les créances résultant de restructurations avec des débiteurs publics (cf. p. 63) de la SERV sont évaluées conformément aux PIBE (cf. Principes d'inscription au bilan et d'évaluation, p. 55). Elles sont ensuite inscrites au bilan en tant que créances nettes. Durant l'exercice considéré, les créances résultant de dommages ont augmenté de CHF 8,4 mio. Les dommages qui ont fait l'objet de versements concernaient l'Argentine, le Bangladesh, le Brésil, Cuba, l'Egypte, les Emirats arabes unis, l'Equateur, la France, l'Inde, l'Italie, le Mexique, le Nigéria, le Pakistan, le Pérou, la République dominicaine, la Russie, la Slovénie, la Suisse, la Turquie et la Zambie.

[8] A propos des «avoirs résultant d'accords de rééchelonnement»: les avoirs résultant d'accords de rééchelonnement (cf. p. 64) sont inscrits au bilan en tant qu'avoirs nets. Les mouvements les plus importants ont eu lieu en Indonésie (baisse de CHF 11,4 mio.) et en Serbie (baisse de CHF 3,8 mio.).

[9] A propos des «provisions pour sinistres»: la SERV a inscrit au bilan des provisions IBNR pour des dommages à hauteur de CHF 73,5 mio. et des provisions pour dommages déclarés à hauteur de CHF 160,1 mio. (cf. Principes d'inscription au bilan et d'évaluation, p. 55). Les provisions pour dommages s'élevaient au total à CHF 233,6 mio.

[10] A propos des «autres engagements à long terme»: il s'agit d'un dépôt en espèces d'un exportateur qui a été effectué en lien avec des garanties de «Bonds» en cours en raison d'un changement de la situation de risque. Ce dépôt en espèces baisse de la même manière que le risque de la SERV s'amenuise grâce à la réduction de la garantie de «Bonds».

A propos du tableau des flux de trésorerie

[11] A propos des «paiements des primes»: des paiements de primes pour un montant total de CHF 76,0 mio. ont été effectués. Cela correspond aux paiements de primes moyens des exercices précédents (CHF 75,3 mio.). La plus grande partie des paiements des primes provient de facturations au cours de l'exercice 2020.

A propos du compte de résultat par rubrique

[12] A propos des «recettes de primes»: les recettes de primes sont directement attribuées aux rubriques. Les recettes de primes sont calculées par rubrique, comme représenté dans le tableau de la page 65.

[13] A propos des «intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement» – clé de répartition: les intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement sont répartis proportionnellement au service de la dette (remboursements du capital et des intérêts convenus) sur les différentes rubriques pour chaque pays.

[14] A propos des «charges des sinistres»: les charges des sinistres sont directement attribuées aux rubriques. Les charges des sinistres par rubrique sont présentées dans le tableau à la page 65.

[15] A propos du «résultat de rééchelonnement»: le résultat de rééchelonnement est directement attribué aux rubriques. Le résultat de rééchelonnement par rubrique est présenté dans le tableau à la page 65.

[16] A propos des «charges de personnel» – clé de répartition: les charges de personnel sont réparties sur les différentes rubriques en fonction du nombre de nouveaux contrats par catégorie de débiteurs, sans tenir compte des contrats conclus en cours d'année, plus la couverture des risques secondaires et le nombre modifié de nouveaux contrats pour les assurances globales selon les charges effectives.

[17] A propos des «autres charges d'exploitation» – clé de répartition: la répartition des autres charges d'exploitation sur les différentes rubriques se fait de manière analogue à la répartition des charges de personnel.

[18] A propos du «résultat financier» – clé de répartition: la répartition du résultat financier sur les différentes rubriques se fait en proportion des recettes de primes d'assurance et administratives générées pendant l'exercice considéré par rubrique (cf. commentaire 12, p. 61).

A propos du bilan par rubrique

[19] A propos des «provisions pour sinistres»: les provisions pour sinistres par rubrique sont présentées dans le tableau «bilan par rubrique» à la page 65.

Réévaluation des créances résultant de sinistres et de restructurations

en CHF mio.

	31.12.2020			31.12.2019			Variation (7)=(3)-(6)
	Créances SERV	Réévaluation	Créances nettes	Créances SERV	Réévaluation	Créances nettes	
	(1)	(2)	(3)=(1)+(2)	(4)	(5)	(6)=(4)+(5)	
Réévaluation des créances résultant de sinistres							
Arabie saoudite	128,4	-64,2	64,2	128,4	-64,2	64,2	-
Suisse	82,0	-54,6	27,4	83,7	-54,0	29,7	-2,3
Grèce	44,6	-40,1	4,5	50,7	-40,2	10,5	-6,0
Cuba	43,0	-29,4	13,6	17,6	-12,1	5,5	8,2
Inde	42,6	-21,9	20,7	22,9	-23,8	-0,9	21,6
Zimbabwe	37,4	-23,4	14,0	37,4	-23,4	14,0	-
Brésil	20,5	-12,3	8,2	19,7	-9,7	10,0	-1,8
Russie	15,4	-13,9	1,5	15,5	-9,6	5,9	-4,4
Indonésie	11,9	-5,9	6,0	12,4	-6,2	6,2	-0,2
Géorgie	11,7	-11,7	-	11,7	-11,7	-	-
Autres pays	63,8	-46,5	17,3	51,1	-27,3	23,8	-6,5
	501,3	-323,9	177,4	451,2	-282,3	168,9	8,5
Réévaluation des créances résultant de restructurations							
Corée du Nord	188,9	-170,0	18,9	188,9	-170,0	18,9	-
	188,9	-170,0	18,9	188,9	-170,0	18,9	-
Total des créances résultant de sinistres et restructurations			196,3			187,8	8,5

Réévaluation des créances résultant de sinistres et de restructurations

en CHF mio.

	31.12.2020						31.12.2019						Variation	
	Créances		Part	SERV			Créances		Part	SERV				
	totales	de tiers*		Part	Réévaluation	Créances	totales	de tiers*		Part	Réévaluation	Créances		
	(1)	(2)	(3)=(1)-(2)	(4)	(5)=(3)+(4)	(6)	(7)	(8)=(6)-(7)	(9)	(10)=(8)+(9)	(11)=(5)-(10)			
Corée du Nord	216,3	27,4	188,9	- 170,0	18,9	216,3	27,4	188,9	- 170,0	18,9	-			
Total	216,3	27,4	188,9	- 170,0	18,9	216,3	27,4	188,9	- 170,0	18,9	-			

* Preneurs d'assurance ou cessionnaires

Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement (avec réévaluation)

en CHF mio.

	31.12.2020						31.12.2019						Variation	
	Part de la Confédération			SERV			Part de la Confédération			SERV				
	Avoir total	Confédération	Part de tiers	Part	Réévaluation	Avoir net	Avoir total	Confédération	Part de tiers	Part	Réévaluation	Avoir net		
	(1)	(2)	(3)	(4)= (1)-(2)-(3)	(5)	(6)=(4)+(5)	(7)	(8)	(9)	(10)= (7)-(8)-(9)	(11)	(12)=(10)+(11)	(13)=(6)-(12)	
Soudan	144,9	91,7	–	53,2	–47,9	5,3	144,9	91,7	–	53,2	–47,9	5,3	–	
Cuba	115,8	–	30,1	85,7	–64,4	21,3	115,8	–	30,1	85,7	–64,4	21,3	–	
Argentine	102,7	–	19,9	82,8	–24,8	58,0	102,7	–	19,9	82,8	–24,8	58,0	–	
Pakistan	71,5	3,2	3,7	64,6	–63,9	0,7	70,7	3,1	3,7	63,9	–63,9	–	0,7	
Serbie	55,7	–	14,8	40,9	–4,5	36,4	67,4	–	17,9	49,5	–9,3	40,2	–3,8	
Irak	32,7	–	11,1	21,6	–21,5	0,1	37,3	–	12,6	24,7	–24,7	–	0,1	
Bosnie et Herzégovine	22,1	–	5,5	16,6	–11,2	5,4	23,1	–	5,7	17,4	–11,2	6,2	–0,8	
Indonésie	10,4	1,4	0,9	8,1	–8,1	–	27,6	2,0	2,4	23,2	–11,8	11,4	–11,4	
Egypte	1,9	–	0,3	1,6	–1,2	0,4	5,5	–	1,1	4,4	–1,2	3,2	–2,8	
Honduras	1,8	–	0,1	1,7	–1,3	0,4	1,9	–	0,2	1,7	–1,3	0,4	–	
Cameroun	1,5	–	0,2	1,3	–1,3	0,0	1,6	–	0,2	1,4	–1,4	–	–	
Monténégro	1,0	–	0,2	0,8	–0,4	0,4	1,2	–	0,3	0,9	–0,4	0,5	–0,1	
Bangladesh	0,7	0,1	–	0,6	–0,6	0,0	1,0	0,1	–	0,9	–0,9	–	–	
Total des avoirs résultant d'accords de rééchelonnement	562,7	96,4	86,8	379,5	–251,1	128,4	600,7	96,9	94,1	409,7	–263,2	146,5	–18,1	

Recettes de primes par rubrique

01.01.2020–31.12.2020, en KCHF

		Rubriques (par débiteur)			SERV
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire		
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	
Recettes de primes d'assurance	10 610	510	51 596	62 716	
Recettes de primes administratives (p. ex. primes d'examen)	2	10	26	38	
Primes de réassurances	11 537	–	121	11 658	
Primes versées à des réassurances	–	–	–2 833	–2 833	
Total des recettes de primes	22 149	520	48 910	71 579	

Charges des sinistres par rubrique

01.01.2020–31.12.2020, en KCHF

		Rubriques (par débiteur)			SERV
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire		
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	
Provisions pour sinistres IBNR	2 544	– 1 139	3 188	4 593	
Provisions pour sinistres déclarés	– 78 554	–	– 33 394	– 111 948	
Variation de réévaluations	– 5 340	–	– 42 210	– 47 550	
Sortie des comptes définitive des sinistres	–	–	– 11 840	– 11 840	
Autres charges des sinistres	–	–	– 1 160	– 1 160	
Total charges des sinistres	– 81 350	– 1 139	– 85 416	– 167 905	

Résultat de rééchelonnement par rubrique

01.01.2020–31.12.2020, en KCHF

		Rubriques (par débiteur)			SERV
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire		
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	
Reports sur un autre ou nouvel accord (principal ou intérêts)	–	–	–	–	
Variation de réévaluations	4 651	6 867	509	12 027	
Sortie de compte d'avoirs à l'encontre de pays débiteurs	– 92	–	–	– 92	
Total résultat de rééchelonnement	4 559	6 867	509	11 935	

Provisions pour sinistres par rubrique

31.12.2020, en KCHF

		Rubriques (par débiteur)			SERV
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire		
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	
IBNR	6 032	1 247	66 215	73 494	
Sinistres déclarés	71 989	–	88 137	160 126	
Provisions pour sinistres	78 021	1 247	154 352	233 620	

ÉTAT DU CAPITAL

Au 31 décembre 2020, la SERV dispose d'un capital de CHF 2,744 mia. Ce dernier a donc baissé de CHF 81,5 mio. par rapport à l'exercice précédent.

La somme du capital porteur de risque (CPR) et du capital de base (CB) s'élevait à CHF 1,519 mia. fin 2020, soit une baisse de CHF 128,4 mio. par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution se situe dans le cadre des variations habituelles qui résultent des modifications de l'exposition, des catégories de risque pays de l'OCDE, des probabilités de défaut et des influences de monnaies étrangères. La réserve de compensation (RComp) résulte du solde du bilan et s'élevait à CHF 1,307 mia. fin 2020. Elle a augmenté de CHF 183,8 mio. par rapport à l'exercice précédent (après report du résultat d'entreprise [RE] de l'exercice 2019 d'un montant de CHF 55,4 mio.). La RComp donne à la SERV une marge de manœuvre pour des couvertures supplémentaires et lui permet de compenser les fortes fluctuations auxquelles elle est exposée lorsque des pays doivent subir une dégradation de leur note (besoin accru de CPR, de CB ou de réévaluations des avoirs de rééchelonnement) suite à des crises politiques ou économiques, ou si d'importants dommages surviennent. La SERV est ainsi en mesure de soutenir efficacement les exportateurs suisses, y compris dans des périodes difficiles.

Etat du capital

31.12.2020, en KCHF

	31.12.2019	Attribution résultat exercice précédent	Résultat de l'année 2020	Mouvements	31.12.2020
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)= (1)+(2)+(3)+(4)
Capital porteur de risque (CPR)	1 149 988			- 150 965	999 023
Capital de base (CB)	497 217			22 565	519 782
Réserve de compensation (RComp)	1 123 127	55 413		128 400	1 306 940
Résultat d'entreprise (RE)	55 413	- 55 413	- 81 528		- 81 528
Capital	2 825 745	-	- 81 528	-	2 744 217

DIVERS

Forme juridique et siège

La SERV est une institution de droit public de la Confédération ayant sa propre personnalité juridique. Ses tâches et ses prestations ainsi que les traits fondamentaux de son organisation sont définis dans la Loi fédérale sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation du 16 décembre 2005 (LASRE), RS 946.10 (état au 1^{er} janvier 2016). La SERV est autonome dans son organisation et sa gestion et tient sa propre comptabilité (art. 3 LASRE).

Le siège de la SERV est situé à Genferstrasse 6 à Zurich. La SERV a une succursale à Lausanne, avenue d'Ouchy 47. Un collaborateur y prend en charge les clients de Suisse romande.

Événements essentiels postérieurs au jour de référence du bilan

Aucun événement n'est survenu entre le 31 décembre 2020 et le 16 février 2021 qui aurait pour conséquence une adaptation des valeurs comptables des actifs et des passifs ou qu'il faudrait communiquer ici.

Organe de révision

L'organe de révision a reçu en 2020 un honoraire (hors taxe sur la valeur ajoutée) de KCHF 66,6 (exercice précédent: KCHF 77,8) pour l'audit des comptes annuels 2020. Il n'a perçu aucune autre rémunération supplémentaire.

Rapport à la Confédération

La SERV est soumise à la surveillance du Conseil fédéral et à la haute surveillance du Parlement (cf. art. 32 LASRE). Le Conseil fédéral définit les objectifs stratégiques de la SERV pour quatre ans et les contrôle périodiquement. La SERV tient régulièrement un rapport destiné au Conseil fédéral concernant la réalisation des objectifs et l'évolution de ses affaires. De plus, elle présente une fois par an l'évolution de ses affaires aux sous-commissions des commissions des finances et tous les quatre ans aux sous-commissions des commissions de gestion du Conseil des Etats et du Conseil national.

La version électronique du présent rapport de gestion est disponible à l'adresse report.serv-ch.com.

**KPMG AG**Räffelstrasse 28
Case postale
CH-8036 Zurich+41 58 249 31 31
kpmg.ch**Rapport de l'organe de révision au Conseil fédéral****Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels présentés aux pages 49 à 67 de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation, comprenant le compte de résultat, bilan, tableau des flux de trésorerie, preuve d'autofinancement, comptes par rubrique, bilan par rubrique et annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels et de la preuve d'autofinancement, conformément aux dispositions légales et aux principes d'inscription au bilan et d'évaluation présentées dans l'annexe, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels et la preuve d'autofinancement. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi fédérale sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels et la preuve d'autofinancement ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels et la preuve d'autofinancement. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels et la preuve d'autofinancement puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels et la preuve d'autofinancement, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels et la preuve d'autofinancement dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



**Assurance suisse contre les risques à
l'exportation, Zurich**
Rapport de l'organe de révision
sur les comptes annuels
au Conseil fédéral

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels et la preuve d'autofinancement pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes aux principes d'inscription au bilan et d'évaluation présentés dans l'annexe.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

KPMG AG

A handwritten signature in black ink.

Oliver Windhör
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

A handwritten signature in black ink.

Elina Monsch
Expert-réviseur agréée

Zurich, 11 mars 2021